



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 mai 2006
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 5445^e séance du Conseil de sécurité, tenue le 25 mai 2006, à l'occasion de l'examen par le Conseil de la question intitulée « La situation au Timor-Leste », le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

« Le Conseil de sécurité a entendu, le 24 et le 25 mai 2006, un exposé du Secrétariat sur la situation au Timor-Leste.

Le Conseil exprime sa profonde préoccupation devant l'évolution de la situation au Timor-Leste, considère que la situation due à la détérioration de la sécurité revêt un caractère d'urgence et condamne les actes de violence commis contre la population ainsi que la destruction de biens.

Le Conseil demande instamment au Gouvernement du Timor-Leste de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à la violence, dans le strict respect des droits de l'homme, et de rétablir un environnement sûr et stable.

Le Conseil demande instamment à toutes les parties au Timor-Leste de s'abstenir d'actes de violence et de participer au processus démocratique.

Le Conseil prend acte de la demande faite par le Gouvernement du Timor-Leste aux Gouvernements portugais, australien, néo-zélandais et malaisien d'envoyer des forces de défense et de sécurité au titre d'arrangements bilatéraux.

Le Conseil se félicite des réponses positives des gouvernements concernés et appuie pleinement le déploiement par ceux-ci de forces de défense et de sécurité en vue d'aider d'urgence le Timor-Leste à rétablir et à maintenir la sécurité.

Le Conseil compte sur une coopération étroite entre le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) et les forces des gouvernements concernés.

Le Conseil se félicite des initiatives du Secrétaire général, notamment de son intention de dépêcher un envoyé spécial au Timor-Leste en vue de faciliter le dialogue politique.

Le Conseil prie le Secrétaire général de suivre de près la situation au Timor-Leste et de faire rapport sur l'évolution de la situation selon que de besoin.

Le Conseil continuera de suivre de près la situation au Timor-Leste et confirme qu'il prendra les dispositions appropriées. »

